

Louis Ernest
Charpentier
et
Alexandrine Adelle Juma
Charpentier
N° 826

Le 28 mil huit cent quatre vingt treize le lundi dix huit
Décembre ; à cinq heures du soir en l'une des salles de l'Hôtel de
Ville, ont comparu par devant nous Albert Jolly, Officier d'Académie,
Adjoint au Maire de la ville de Reims, faisant par délégation les
fonctions d'Officier de l'Etat-civil

Louis Ernest Charpentier, âgé de trente cinq ans, né à
Chasserny, arrondissement de Soissons (Aisne) le trente juillet mil huit
cent cinquante huit, cocher demeurant à Chalons sur Marne, rue Saint
Nicolas 24. Veuf en unique mariage de Marie Josephine Aubrey,
décédée au dit Chasserny le vingt cinq Septembre mil huit cent
quatre vingt dix, et fils majeur et légitime de François Louis
Charpentier, journalier, et de Marie Louise Euphrasie Lacot, sans
profession, domiciliés au même lieu précédant de leur consentement
notaire. D'un part.

Et Alexandrine Adelle Juma Charpentier, âgée de trente trois
ans, née à La Chapelle Filbert, arrondissement de Sainte Ménéhould
(Marne) le treize Septembre mil huit cent cinquante sept, domestique,
demeurant à Reims, rue du Temple 10, fille majeure et légitime de
Etienne Alexandre Charpentier, décédé à Elise (Marne) le dix neuf
Août mil huit cent quatre vingt deux, et de Marie Eugénie Jacquier,
domestique, demeurant à Moncelly, canton d'Elise, présente et
consentante. D'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux, dont les publications ont été faites à Reims, le dimanche
dix neuf de vingt six Novembre dernier, et à Chalons sur Marne, le
dimanche trois et dix, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31
de ce mois courant.

Charpentier, journalier, et de Marie Louise Suppon, sans profession, domiciliés au même lieu, procédant de leur contentement réciproque. D'une part.

Et Alexandrine Adelle Thoma Charpentier, âgée de trente-trois ans, née à La Chapelle-Fitevent, arrondissement de Sainte-Ménéhould (Marne), le treize Septembre mil huit cent cinquante-sept de mariage, demeurant à Reims, rue du Temple 16, fille majeure et légitime de Etienne Alexandre Charpentier, décédé à Elise (Marne), le dix-neuf et huit mil huit cent quarante-huit, et de Marie Eugénie Jacquier, domestique, demeurant à Moncelz, canton d'Elise, présente et consentante. D'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté, entre eux, dont les publications ont été faites à Reims, le dimanche dix-neuf et vingt-huit Novembre dernier, et à Chalons-sur-Marne, le dimanche trois et dix Décembre courant.

A cette fin, le futur époux nous a remis: 1^o son acte de naissance de l'acte de décès de la femme. 2^o un acte en brevet passé devant maître Futey, notaire à Vailly-sur-Aisne, le huit Décembre courant, par lequel ses père et mère ont consenti au présent mariage. 4^o et le certificat de non opposition des publications faites à Chalons-sur-Marne, le futur nous a remis: 1^o son acte de naissance, 2^o et l'acte de décès de son père. Les pièces ont été paraphées pour demeurer ci-jointes.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant donc à la requête des futurs époux, Officier de l'état civil.

Après avoir fait lecture des pièces relatives à l'état des parties contractantes, et aux formalités du mariage, ainsi que du chapitre du Code civil sur les droits et devoirs respectifs des époux, nous avons

Charpentier et Alexandrine Adèle Terna Charpentier nous
ayant fait l'un après l'autre, la déclaration formelle, qu'ils se prennent
pour mari et pour femme, avons prononcé au nom de la loi, qu'ils
sont unis par le mariage, etc. après que, de ce interrogés, les époux et la
mère de l'épouse nous ont eu déclaré qu'il a été fait un contrat de
mariage, reçu le quinze décembre courant, par maître Blanchard,
notaire à Courlevols (Marne), attesté par un certificat de dit qui demurera
ci-joint, après avoir été paraphé.

Et aussitôt les époux nous ont déclaré formellement reconnaître et
légitimer Jules Ernest, né à Reims le vingt quatre Octobre
dernier inscrit comme né de Terna Adèle Charpentier.

Tout ce que dessus a été lu publiquement, et en présence des témoins
ci-après savoir pour l'époux, Louis Théodule Charpentier, quarante
sept ans, cultivateur, demeurant à Chassonny, son père germain et
Albert Adolphe Constant, trente-huit ans, débitant, demeurant
au dit Chassonny, non parent.

Et pour l'épouse, Louis Georges Gaillot, trente-trois ans, caissier
comptable, demeurant à Reims, rue de l'Esplanade 1, et Arthur
Cosphre Vuarcquassus, trente-deux ans, apposeur à la Mairie
de Reims, y demeurant rue David 17, non parents ni alliés des
époux.

Et de suite nous avons dressé le présent acte que les époux, la mère
de l'épouse, et les quatre témoins ont signé avec nous, lecture
faite.

E Charpentier, J Charpentier
E Jacquet, Constant
L. Gaillot, Vuarcquassus